

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 3/2024

Colza

Stade : 51-53 à 57. En montagne et dans les endroits mal exposés, seuls les boutons floraux des inflorescences principales sont visibles. En situation favorable, le stade est un peu plus avancé et l'on distingue également les boutons floraux des inflorescences secondaires.

Ravageurs :

Gros charançon de la tige : Le stade de sensibilité au gros charançon de la tige est dépassé car le colza a plus de 20 cm de longueur de tige. Le ravageur a été peu problématique ce printemps : le vol était en général très faible, peu de traitements ont été effectués et il y a peu de dégâts.

Méligèthes : Le vol des méligèthes a été très important depuis la fin de la semaine passée. A partir du stade 53, contrôlez la présence de méligèthe sur les inflorescences en tapant ces dernières dans une boîte. Intervenez si le seuil est atteint. Attention, l'insecticide Blocker (etofenprox) est à réserver pour la lutte contre le gros charançon en présence de méligèthe. Il n'a qu'une efficacité partielle contre ces derniers ; de plus, il est soumis à autorisation PER. Pour une bonne efficacité contre méligèthe, nous conseillons d'utiliser d'abord l'insecticide Audienz, puis, au besoin, un produit à base d'acétamipride (Barritus Rex, Gazelle, Oryx Pro, Pistol).

La *fiche technique Agridea 6.6.9* spécifie les traitements insecticides possibles pour ces deux ravageurs.

Seuils d'intervention méligèthes

Stade BBCH 53-55 = 6 méligèthes / plante.

Stade BCH 57-59 = 10 méligèthes / plante.

Pour rappel, les traitements insecticides sont interdits dès que le colza commence à fleurir.

Légumineuses de printemps

Certaines cultures ont pu être semées durant la première moitié du mois de mars. Il est encore possible de semer du pois, en appliquant une densité de semis de 80 gr/m² ; par contre, il est trop tard pour semer de la féverole. Pour rappel, le pois doit être désherbé en

prélevée ; un semis à profondeur régulière et une bonne couverture des graines sont essentiels.

Pour les producteurs de soja, il faudra se renseigner assez tôt sur la disponibilité en semence qui semble être problématique ce printemps.

Céréales d'automne

Certaines parcelles ont souffert de dégâts dus aux vers fil de fer. Les dégâts sont visibles par tache et on peut trouver les vers en creusant à peine à la base des plantes.

Stades :

Orge : redressement en plaine, dépassant épi 1 cm (CD 30) pour les plus avancés. Mi à fin tallage en montagne (CD 25-29).

Blé d'automne : entre le stade début tallage (CD 21) pour les semis tardifs ou en montagne, dépassant épi 1 cm (CD 30) dans les zones les plus avancées et semis précoces.

Désherbage : Dans les cultures d'orge et de blé semées tôt, il est encore temps d'appliquer un herbicide efficace contre les dicotylédones, en particulier contre les vivaces.

Dans les cultures de blé semées tardivement, il vaut mieux attendre un développement suffisant des adventices avant d'envisager toute application.

Veuillez consulter la *FT Agridea 2.3.9* relative au désherbage de printemps.

Attention à rentrer dans vos parcelles dans de bonnes conditions et à ne pas traiter dans les périodes de gel, plus particulièrement s'il s'agit d'un produit à action systémique. Dès que les sols seront bien ressuyés, il faudra penser au désherbage mécanique.

Non-recours aux herbicides : dans les cultures inscrites à ce programme, il est possible d'appliquer un herbicide à l'aide d'un système basé sur la détection (p.ex. ARA Ecorobotix) car ce dernier est jugé équivalent au traitement plante par plante, pour autant que la surface effectivement traitée ne dépasse pas 50% de la parcelle.

Régulateur de croissance : Le stade épi 1 cm est idéal pour appliquer un CCC, pour autant que les conditions le permettent. Si tel n'est pas le cas, les céréales pourront être régulées au stade 1 nœud, puis en dernière feuille étalée. Attention à traiter en conditions poussantes et à adapter le dosage à votre variété (longue, moyenne, courte) : voir les *fiches techniques Agridea 2.4.1 à 2.4.6*.

Fumure azotée et soufrée: Le premier apport d'azote doit encore être fait dans les blés semés tardivement et dans les situations moins favorables. Le deuxième apport pourra être fait à partir du stade épi 1cm jusqu'au stade 2 nœuds. En cas de besoin, la fumure soufrée peut être apportée avec le premier ou le deuxième apport (voir notre dernier bulletin), 20 unités de S sont largement suffisantes pour une céréale.

Betterave

Les sols sont déjà suffisamment réchauffés, mais il faut attendre qu'ils soient ressuyés pour commencer les préparations en vue des semis. Dès que les betteraves seront semées, il faudra contrôler la présence éventuelle de limaces ; la lutte contre ce ravageur se fait idéalement durant la levée (*voir FT 20.63 évaluation des risques et piégeage*).

Maïs

Pour lutter contre la pyrale, il est possible de commander les trichogrammes jusqu'à fin mars ou mi-avril, selon le fournisseur.

En 2024, afin de lutter contre la chrysomèle des racines du maïs, nous vous rappelons qu'il est interdit de cultiver du maïs en 2024 sur les parcelles où il a été cultivé en 2023.

Herbages

Évaluez les dégâts de campagnols, planifiez les sursemis et/ou ressemis en fonction des dégâts et du type d'exploitation. À partir de 30% de surface détruite, un sursemis doit être réalisé pour combler les lacunes et éviter un envahissement par les plantes indésirables. Si les dégâts couvrent plus de 50% de la surface, il faut envisager une rénovation complète de la prairie.

Si le cycle de pullulation du campagnol n'a pas encore atteint son pic, il vaut mieux ressemer un mélange à croissance rapide de courte ou moyenne durée. Pour semer un mélange longue durée, dont la croissance est plus lente, il est utile de semer une espèce compagne comme l'avoine, le ray-grass westerwold ou le trèfle d'Alexandrie afin d'assurer une couverture rapide et une bonne production de fourrage dès la première coupe.

De plus amples informations sont disponibles sur notre site <https://www.frijvulg.com>; vous y trouverez les infos sur le sursemis et la gestion des campagnols.

En conditions favorables (sol portant), les premiers apports d'engrais de ferme ont été effectués.

Attention à ne pas commencer la pâture en conditions trop humides.

La lutte contre les rumex à l'aide d'asulam (traitement de surface) est interdite dès que les dents de lion sont en fleur.

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE